BnF Gallica

Charles Buet. Les Favoris à la cour de Savoie au XVe siècle

Source gallica.bnf.fr / Académie des Sciences Lettres et Arts de Savoie

{BnF Gallica

Buet, Charles (1846-1897). Charles Buet. Les Favoris à la cour de Savoie au XVe siècle. 1893.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

CHARLES BUET

LES FAVORIS

A LA COUR DE SAVOIE

AU QUINZIÈME SIÈCLE

THONON-LES-BAINS

IMPRIMERIE MASSON FRÈRES

1893

Source gallica.bnf.fr / Académie des Sciences Lettres et Arts de Savoie

1312

CAMS = 13001207
DOC = 00007211

Les
Favoris à la Cour de Savoie

AU XVe SIÈCLE

Cet ouvrage a été tiré à 150 exemplaires.

N° 42

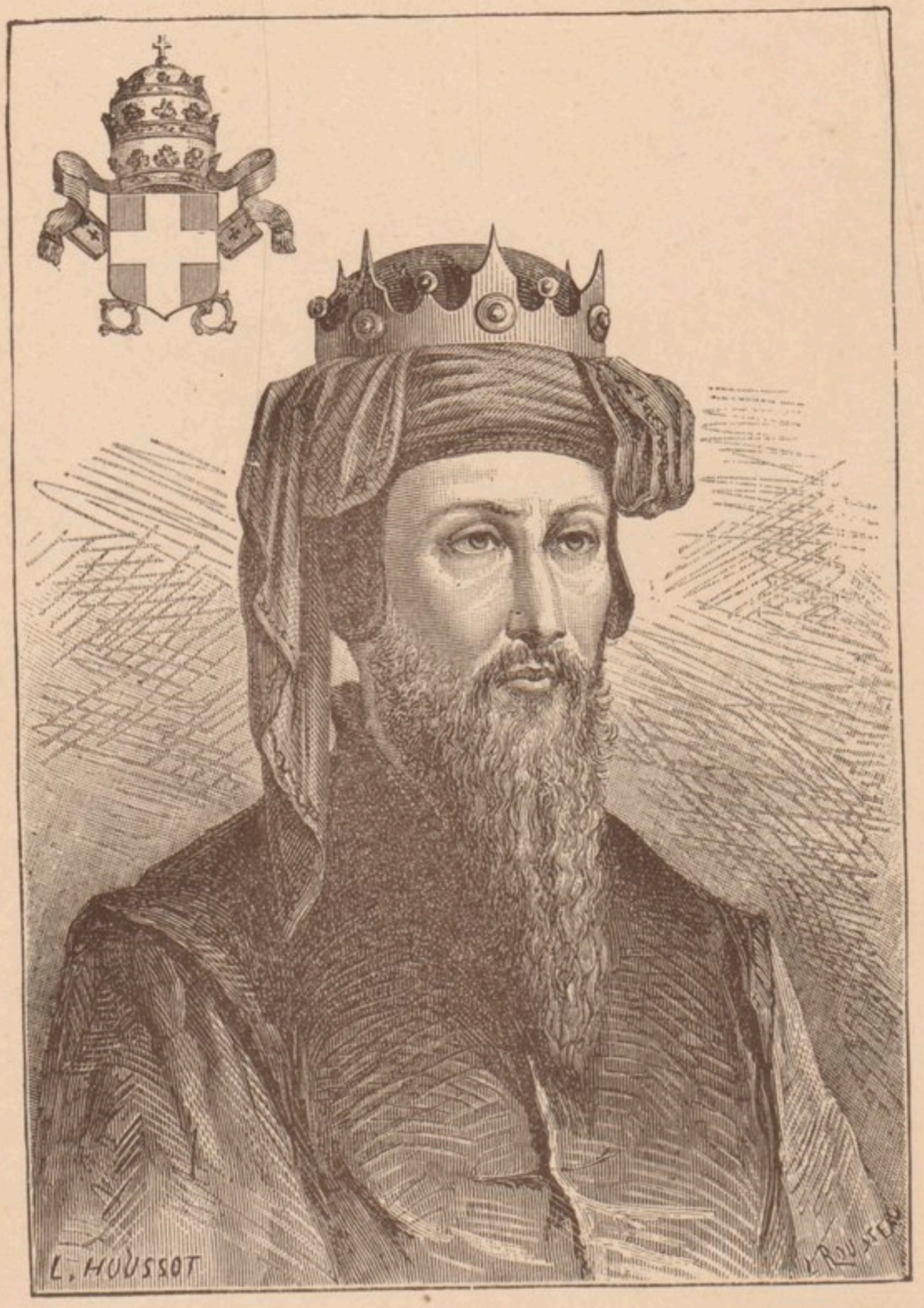

AMÉDÉE VIII, Ier DUC DE SAVOIE

CHARLES BUET

Les Favoris à la Cour de Savoie

AU XVe SIÈCLE

THONON-LES-BAINS
IMPRIMERIE MASSON FRÈRES
—
1893

LES

FAVORIS A LA COUR DE SAVOIE

AU XVe SIÈCLE

I

Louis de Savoie avait trente-deux ans lorsque son père lui confia la lieutenance générale de ses Etats en se retirant à Ripaille, et trente-huit lorsque Amédée VIII, devenu l'antipape Félix, abdiqua sa souveraineté temporelle en sa faveur. « Il fut prince gracieux, dit le chroniqueur Paradin, fort simple et débonnaire, et héritier de son père, tant en ses biens, comme saintes conditions, douceur, lénité et mansuétude, et surtout avait la crainte de Dieu devant les gens. Au moyen de quoy fut cause

principale que pape Félix, son père, se laissa persuader la cession qu'il fit de la papauté, encore qu'il y fust assez enclin. »

Il eut cependant le malheur de se soumettre entièrement à l'influence de sa femme, qui exerça sur lui un empire absolu, et qui fut la cause des évènements désastreux de son long règne.

Le duc Amédée avait envoyé naguère au roi de Chypre des troupes savoyardes commandées par François de la Palud, comte de Varembon et Jean de Compey dont l'expédition échoua. Mais ce prince, pris d'une vive amitié pour Amédée, voulut resserrer les liens déjà formés avec le gardien des Alpes; et un projet de mariage fut arrêté entre Louis de Savoie et Anne de Lusignan, fille de Janus, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, et de Charlotte de Bourbon. Le duc de Savoie voyait dans cette alliance un acheminement à la réalisation du plan, poursuivi par tous ses ancêtres, de s'établir

de quelque manière en Orient. Il envoya donc à l'île de Chypre, en novembre 1431, son écuyer Simon Dupuy, et le mariage fut conclu à Nicosie, le 1er janvier suivant. Anne apportait en dot à son époux cent mille ducats d'or de Venise, et son beau-père lui assignait un douaire de dix mille écus. Furent présents au contrat : Jean de Lusignan, prince d'Antioche, fils aîné du roi ; Pierre de Lusignan, comte de Tripoli ; les évêques de Naples, de Famagouste et de Tortone ; Jacques de Cassan, maréchal de Chypre ; Baudouin de Norès, maréchal de Jérusalem, et Henri de Giblet, maître d'hôtel.

Au mois de mai, les seigneurs de Montmayeur, d'Aix et du Saix « allèrent quérir l'épouse en Chypre et l'amenèrent en Savoie. » Les solennités du mariage furent pleines de magnificence. La reine de Sicile, le cardinal de Chypre, le duc de Bar, le comte de Nevers, et le prince d'Orange y

assistaient. Le duc de Bourgogne y vint avec deux cents autres gentilshommes.

« Née sur les marches d'un trône, habituée au faste de l'Orient, Anne de Lusignan, proclamée par ses contemporains la plus charmante princesse du siècle, en fut aussi la plus capricieuse et la plus prodigue. Le charme de sa parole, sa grâce naturelle, lui gagnèrent d'abord tous les cœurs ; mais l'influence même de ses séductions en devint l'excès. Impatiente de contradictions, elle se piqua d'écraser ses ennemis plutôt que de les séduire ; maniant avec une incroyable dextérité les affaires les plus délicates, elle s'abaissa à de vulgaires intrigues et dépensa son génie à des riens. Un sourire, un mot suffisaient à lui ramener les esprits les plus prévenus, et cependant elle ignora toujours l'art d'adoucir les froissements, de guérir ces défiances cachées qui souvent tiennent en suspens les solutions les plus graves. Trop indulgente à qui flattait ses goûts,

prenant l'entêtement pour de la force, se croyant généreuse parce qu'elle était prodigue, et héroïque parce qu'elle était imprudente, elle abusa de l'affection de son époux, tint en mépris son caractère indécis et timide, fit litière à ses favoris des dignités et des revenus de l'Etat, et compromit à la fois le prince et la nation en les rendant responsables des tempêtes que soulevaient ses propres fautes. Anne de Chypre ne possédait ni l'austère énergie qui conduit au gouvernement de soi-même, ni cette discipline de sentiments qui prend sa source dans la conscience du devoir. Toute à ses frivolités, à ses intrigues, à ses rancunes, elle s'épuisa dans une lutte sans grandeur et ne réussit à rien pour n'avoir écouté que son orgueil. De toutes les femmes dont l'activité s'exerça en Savoie, ce fut la seule dont l'influence resta détestable, la seule dont on maudit le nom. » (1)

(1) VICTOR DE SAINT-GENIS, *Histoire de Savoie.*

« Anne de Chypre, dit Olivier de la Marche, avait subjugué l'esprit du duc par ses fiertés audacieuses et sa merveilleuse beauté. Altière, imprudente, incapable d'obéir, écrit Œnéas Sylvius Piccolomini, elle prit vite le dessus sur un époux incapable de commander ; elle épuisa les caprices que peut se permettre une reine ». Son règne fut celui des favoris, partant celui de l'intrigue et de la corruption, et un des plus malheureux de la monarchie. On vit alors les jeunes seigneurs de la Savoie, de la Bresse, du pays de Vaud, abandonner à l'envi leurs antiques manoirs et leur indépendance pour venir, sous les yeux de leur brillante souveraine, dissiper leur fortune en portant sur leurs épaules les prés et les moulins de leurs pères. (1)

« Les Savoyards sont hospitaliers, dit un chroniqueur contemporain, (2) mais à la

(1) Marquis Costa.
(2) Chronique latine manuscrite des Archives de Turin.

condition que leurs hôtes ne les primeront en rien et déguiseront leur supériorité sous un faux air de condescendance. » Les Cypriotes qui avaient accompagné la fille de leur roi n'eurent ni cette délicatesse ni cette prudence. Ils se crurent tout permis en raison de leur origine, et *pro sua libidine et vanitate sabaudiensibus insultavère*. La princesse se crut, à son tour, insultée par le dédain avec lequel les chevaliers de Savoie repoussèrent les prétentions des étrangers, elle s'attira par la vivacité de ses plaintes la haine de certains, la désaffection du plus grand nombre. Jamais, peut-être, les erreurs d'une femme ne produisirent plus d'irritation et ne furent suivies de plus désastreuses conséquences.

On ne connaît pas les noms de tous les Cypriotes qui formaient un si brillant cortège à leur belle souveraine. Un Perrin d'Antioche était écuyer du duc Louis et vicaire de la ville de Turin. Une Louise

Babin, fille du chancelier de Chypre et dont la parente, Isabelle Babin, épousa Charles de Lusignan, frère de la duchesse de Savoie, fut la troisième femme de François de la Palud Varembon, surnommé *François au nez d'argent*. En 1452, par charte, le duc Louis assignait à un Cypriote, Pierre du Bois, dit de Nemours, son grand-maître des chasses, eaux et forêts, deux cents florins *parvi ponderis* à prendre sur la ferme des glands de toutes les forêts qui existaient en Bresse.

Mais on appelait aussi *Cypriotes* les jeunes seigneurs qui prenaient le parti de la duchesse, et parmi lesquels le plus arrogant était Jean de Compey.

La première guerre que le duc Louis eut à soutenir, « eut lieu contre les écorcheurs, compagnie de routiers qui chevauchaient de pays en pays, de marche en marche, querans aventures et vivant de proies et de rapines. » Le duc envoya contre eux Jean

de Seyssel, maréchal de Savoie, qui se joignit à un corps de troupes bourguignonnes, commandées par Théobald de Neuchâtel, et qui parvint à les refouler en France.

Mais cet incident ne produisit pas en France une émotion bien grande, car on y était alors préoccupé d'une affaire extrêmement grave. Le duc Louis venait, dans un grand conseil tenu à Genève, de déclarer par édit le domaine de Savoie inaliénable comme bien de la couronne de France ; et en même temps, ayant reçu quelques plaintes contre ses officiers de justice, il avait député la Palud-Varembon, Guillaume de Luyrieux et François de Thorens, président des audiences de Genevois, « pour, en qualité de réformateurs généraux de l'Etat, faire réparer toutes les violences qui auraient été faites à ses sujets, corriger les abus et faire punir les malversations de ses officiers. »

Or Varembon recueillit de nombreuses

plaintes contre Guillaume Bolomier. C'était son ennemi particulier depuis 1431, lorsque Varembon, ayant saccagé la ville de Trévoux, possession du duc de Bourbon, avait été condamné par Amédée VIII, sur les conseils de Bolomier, à payer une indemnité considérable.

Les Bolomier descendaient, à ce qu'ils assuraient, de la famille de Fabius, *gens Fabia,* de l'ancienne Rome. Leur premier ancêtre, Antoine Fabius, fut amené en 1300, de Rome, par Humbert de Thoire-Villars, qui était allé assister au jubilé de la Ville-Sainte. Simple gentilhomme, Guillaume Bolomier commença sa carrière diplomatique en 1428, devint maître des requêtes en 1439, fut le secrétaire, le familier et l'ami de Félix V, et le premier du Conseil, presque un ministre d'Etat sous Louis. Marié en premières noces à Anne de Dortans, puis en secondes à Ancelyse des Clefs, il était apparenté aux meilleures familles

de Bresse et de Savoie. Il possédait les seigneuries de Villars, de la Bastie, d'Ardilliers, de Rosey, de Sura et de Nercia. Un de ses frères, Antoine, était trésorier général de Savoie; un autre, évêque de Belley. Il était donc fort puissant, dans une haute position. On assurait qu'en acceptant le pontificat, Félix V avait cédé à ses instances, et que c'était à l'encontre des opinions de Bolomier qu'il l'avait ensuite abdiqué.

Varembon dénonça donc le vice-chancelier, disant qu'il était de bas état, de mauvaise et petite volonté, et qu'il « se voulait faire grand sur tous les nobles sujets sans avoir nul respect de raison. »

Guillaume Bolomier fut donc arrêté et emprisonné au château de Chillon; on ne sait même pas de quels crimes on l'accusait, sa sentence ne portant que ces mots : *Pro nonnullis atrocibus criminibus et delictis.*

Il comparut devant les réformateurs généraux, et à la vue de Varembon qui les présidait :

« Je vois bien qu'il me faudra parler, s'écria-t-il. Je dis que le sieur Varembon, que je vois là, a médit de moi dans l'assemblée des trois Etat, qu'il est faux et traître contre l'empereur son souverain, contre le pape, contre monseigneur de Savoie, contre monsieur le Dauphin et contre moi. Et ce, je veux le maintenir et le prover par devant monsieur le duc. »

Malgré l'émotion que lui causait cet outrage, Varembon se contint et dit avec sang-froid :

« Messeigneurs, il me faut répondre quelques mots à monseigneur Bolomier, sur ce qu'il a dit à l'encontre de mon honneur. Je suis pourvu de bien petit conseil pour traiter si haute matière ; mais vérité ne

quiert avoir conseil, et vous requiers de mettre mes paroles par écrit. »

Bolomier répliqua :

« Je le vérifierai devant monseigneur le duc, l'Empereur et autres princes, si je ne meurs avant dix ans. »

Ce long délai semblait prouver que l'accusation du vice-chancelier ne reposait que sur de bien faibles bases. (1)

François de la Palud, furieux, se plaignit amèrement au duc Louis, et exigea qu'une enquête fut faite. Si son ennemi avait dit la vérité, il se soumettait d'avance au plus rigoureux châtiment ; si, au contraire, Bolomier n'était qu'un calomniateur, il fallait qu'il fût puni d'une façon éclatante. Il demanda en conséquence que la chose fût jugée par le souverain en personne dans l'audience solennelle des Grands-Jours. Pen-

(1) Eugène Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie.*

dant ce temps, le procureur fiscal de Savoie instruisait contre Bolomier un procès fondé sur des faits qui sont restés ignorés, et qui se termina par une condamnation à 60,000 écus d'or d'amende, somme énorme et qui laissa supposer que l'on voulait châtier des extorsions inouïes. Cette première sentence fut prononcée en décembre 1445. Le 11 février de l'année suivante, par lettres datées de Genève, le duc commit Amé de Viry, Bertrand de Duingt, seigneur de la Val d'Isère, Jean Descostes, Jacquemet Pollier, chevalier, docteur ès-lois, et Jean, seigneur de Chavannes pour former une assise générale et juger sommairement le vice-chancelier. « La question, dit Burnier, fut ainsi posée : ou Varembon était un traître, et on lui infligeait un châtiment exemplaire ; ou Bolomier l'avait calomnié, et il subissait la peine du talion. »

Chose étrange! une fois en présence de ses nouveaux juges, l'ami de Félix V, encore

qu'il fût soutenu par son ancien maître, se dédit et avoua qu'il avait calomnié son adversaire. L'arrêt déclara donc que Bolomier, n'ayant pu prouver ses dires, était condamné pour ce fait d'abord, et il ajouta ensuite : *Et aliis justis de causis nos ad hoc moventibus et juste movere debentibus*, etc. Cet arrêt importait la peine capitale. Le 9 septembre, en effet, le vice-châtelain de Chillon, Hugonin Leydier, pénétra dans le cachot de Bolomier, l'emmena et le fit monter dans une barque qui stationnait sur le lac. Quand cette barque, sous l'impulsion de deux vigoureux rameurs, fut arrivée près de l'embouchure du torrent de Tinier, qui se jette dans le Léman, entre Chillon et Villeneuve, le bourreau de Lausanne s'empara du prisonnier, le garrotta, lui attacha une grosse pierre au cou et le précipita dans les flots.

Cette affaire est toujours restée un mystère que nul n'a pu approfondir. Bolomier

fut-il un coupable ou une victime? Il fallait que la haine de *François au nez d'argent* fut bien enracinée et tenace pour le poursuivre ainsi! Notre opinion, d'après ce que l'histoire dit de cet homme, est qu'il fut une victime, sinon innocente, du moins exempte des crimes politiques dont on l'accusa. Varembon était un des favoris d'Anne de Chypre, tandis que Bolomier, vieillard austère, représentait à la cour de Louis les idées graves et sombres d'Amédée VIII; peut-être était-ce un témoin gênant qu'il importait de faire disparaître. Les accusations contre Varembon, il ne les rétracta probablement que pour ne pas deshonorer le fils de son royal et vieil ami, car tout porte à supposer qu'elles avaient trait à la conduite de la duchesse.

Dans tous les cas, Varembon ne fut point fidèle à l'antique devise de sa famille : *Mourir plutôt que se souiller !*

II

La noblesse de Savoie comptait vingt-sept familles historiques, remontant à une haute antiquité, de lignage pur, de fortune puissante, et qui formaient un cortège magnifique au souverain, avec lequel elles étaient pour la plupart alliées. Au nombre de ces familles, se trouvait celle de Compey, qui n'était pas une des moins illustres. Dès 1060, il existait un Oddon de Compey, auquel Gérold de Genève donna l'investiture de toute une vallée (1). Les armes de cette maison étaient : *d'azur à la croix pleine d'or,* avec cette devise énigmatique : *A. U. F.* Vers le milieu du quinzième siècle, elle possédait vingt et une seigneuries dont

(1) Charles-Auguste de Sales, *Pourpres historiques.*

la plupart avaient droit de haute, basse et moyenne justice, et la sénéchalerie de Lausanne. Leurs domaines s'étendaient en Chablais, en Bugey, au pays de Vaud.

Le chef de la branche des Compey-Thorens, était alors Jean de Compey, seigneur de Thorens et du Sextat de Lausanne, conseiller et chambellan du duc Louis, grand bailli de Genevois et chevalier du Collier. C'est lui qui répandit sur sa famille le plus d'illustration ; il fut célèbre tour à tour par la haute fortune où il sut parvenir et les disgrâces éclatantes que lui attira son orgueil. Doué de tous les avantages, d'une noble figure, d'une immense fortune et d'une naissance illustre, il éclipsa bientôt par l'élégance de ses manières et ses fastueuses habitudes les plus hauts barons; nul ne dirigeait une fête avec plus de goût et d'éclat ; nul ne rompait une lance avec plus de force et d'adresse.

Les châteaux de Thorens, d'Aigle et

d'Arbusigny étaient le rendez-vous des jeunes seigneurs, et l'on aspirait à l'honneur d'apprendre sous cet habile maître, les gentilles coutumes et le noble métier des armes. Olivier de la Marche décrit en ses mémoires le célèbre pas d'armes de l'arbre de Charlemagne, où Compey s'acquit le renom mérité de bon chevalier et de rude jouteur. (1)

Il y parut dans un somptueux appareil : « Il estoit de sa personne monté sur un cheval couvert de cendal blanc, semé de ses lettres qui furent d'or, et firent le mot A. U. F. Il estoit vestu d'une longue robe d'orfaverie bordée de perles à très-grande largesse ; il avait après lui quatre chevaux dont le premier était couvert de satin vert broché, à coliers de martre, le second de drap d'argent parti de rouge et de bleu, le tiers d'un satin figuré bleu argenté, selon les figures, et le quart estoit couvert de satin cramoisi

(1) Costa : *Les Seigneurs de Compey.*

tout plein de ses lettres en bordures, et ses pages vestus de sa devise qui estoit robe rouge à une manche bleue, et pareillement estoyent vestus les six nobles hommes qui dessous lui avoyent fait touscher par Savoye l'hérault, pour faire arme à cestuy noble pas... (1) »

L'adversaire de Compey, dans ce tournoi, était Antoine de Vaudron, seigneur de l'Aigle.

Jean de Compey fut celui de ses favoris auquel Anne de Chypre accorda le plus volontiers sa confiance. Bientôt l'adroit courtisan acquit un pouvoir sans limites ; les honneurs et les charges qui pleuvaient sur lui furent les conséquences de sa faveur ; les disgrâces qu'il attira à ses antagonistes furent celles de sa haine. Cette situation souleva contre lui d'implacables jalousies. Loin de chercher à se faire pardonner sa

(1) Olivier de la Marche.

puissance par sa modération, il révolta par sa morgue et ses injustices la fière noblesse de Savoie. Sa perte fut résolue; mais le favori était trop puissant pour que l'on pût attendre d'une disgrâce son éloignement de la cour; ses ennemis ne reculèrent point devant la pensée de l'immoler à leur vengeance, et ce crime leur parut un acte de justice et de patriotisme. A la tête des conspirateurs on vit François de la Palud-Varembon et Jean de Seyssel, seigneur de Barjact, maréchal de Savoie. Les autres étaient Guillaume de Lugrin, seigneur de la Cueille, Jacques de Montbel, seigneur d'Entremont, Jacques de Chalant, seigneur d'Aymaville, Philibert de la Palud, Pierre de Menthon et ses deux fils, Nicod et Claude, Hugonin Allamand d'Arbent, Amé de Seyssel, Jean et Claude de Lornay, Pétrement de Monthoux, Lancelot de Luyrieux, Amé de Viry et Gaspard de Varax.

Ils se réunirent au château de Varembon

et jurèrent la mort de Compey et la destruction de sa famille ; mais en jurant l'extermination du favori de la duchesse et de ses adhérents, ils convinrent expressément que cette dernière qualification ne pouvait s'étendre au souverain, à ses enfants, à ses ministres, ni aux chevaliers de son ordre. Les gentilshommes confédérés prirent même la précaution singulière d'informer le duc Louis de leurs projets sinistres contre son favori, et députèrent Pierre et Nicod de Menthon pour les lui soumettre. Ils mirent sous les yeux du prince les noms des conjurés et l'exposé de leurs griefs contre le seigneur de Thorens, mais ils ajoutèrent respectueusement que, malgré leur désir de se faire par eux-mêmes bonne et complète justice, ils abandonneraient leur projet s'il le regardait comme attentatoire à la tranquillité de l'Etat.

Louis écouta froidement les députés et ne leur fit aucune réponse; seulement il con-

serva comme pièce de conviction la copie du traité qui lui avait été présentée. Alors Montrottier et son fils revinrent en toute hâte au château de Varembon. Les voûtes antiques de la forteresse féodale retentirent du cri mille fois répété de : *Mort au traître !* lorsque les Menthon apprirent à leurs frères d'armes le silence du prince, qu'ils ne pouvaient interpréter que par l'intention formelle d'abandonner Compey à ses propres forces et à sa malheureuse destinée.

L'occasion favorable de satisfaire leur ressentiment ne tarda pas à s'offrir aux conjurés. Le duc Louis ordonna un jour au seigneur de Thorens de préparer une chasse au faucon sur ses terres de Mornex, d'où dépendait le mont Salève. La duchesse Anne de Chypre, la princesse Annabelle d'Ecosse, fille de Robert III, fiancée du prince Louis de Savoie, entourées d'un nombreux cortège de chasseresses et de veneurs, prirent

part à cette fête. C'était le 29 août 1446, la chaleur était excessive. Compey, épuisé de fatigue, entra, pour se reposer, dans la maison d'un de ses vassaux nommé Prévin, et presque au même instant survinrent Montbel, Chalant, Menthon et Luyrieux, qui jusqu'alors avaient suivi la chasse sans perdre de vue leur ennemi. Après avoir pris quelques instants de repos, ils proposèrent à Compey de rentrer dans la forêt et de rejoindre la cour ; mais celui-ci pénétrant leurs perfides projets, sut avec adresse les déterminer à le précéder au rendez-vous, qu'il atteignit lui-même avant eux par un chemin plus court. Dès qu'ils le rejoignirent, il les accueillit par d'humiliants sarcasmes, se croyant garanti de leur vengeance par la présence du souverain. Mais le sire de Montbel-Entremont et ses complices, furieux de voir leur proie leur échapper, exaspérés d'ailleurs par ses amères provocations, s'élancèrent sur le favori

l'épée haute, et, sans égard pour le duc et les princesses de Savoie, le frappèrent au visage et le renversèrent à leurs pieds, baigné dans son sang : puis, profitant de la stupeur où leur audace avait jeté les spectateurs de cette affreuse scène, ils s'enfuirent de toute la vitesse de leurs chevaux sur la route de Chancy, passèrent le Rhône et vinrent se réfugier dans le château de Varembon.

Le seigneur de Thorens fut transporté à Genève, où l'on pansa ses blessures. La fureur d'Anne de Chypre fut inexprimable, et Compey, trouvant que le duc son maître semblait mettre peu d'empressement à venger l'affront sanglant qu'il avait reçu, écrivit au roi de France pour le supplier d'appuyer auprès du duc de Savoie ses plaintes et ses réclamations. Pour donner plus de poids à sa requête, il crut devoir faire connaître à Charles VII son mérite personnel et l'illustration de sa famille, par un panégyrique

qui contient, dit-il, la *justification et la purification de sa personne.*

Cédant enfin aux remontrances de la duchesse Anne et aux doléances du seigneur de Thorens, Louis ordonna qu'il fut procédé criminellement contre les seigneurs qui avaient insulté Compey et s'étaient ligués contre lui ; leur condamnation était, avec leur aveu, dans les mains du prince, et les circonstances n'établissant en leur faveur aucun motif de justification, les coupables jugèrent prudent de se mettre à couvert des poursuites dont ils étaient l'objet, en se retirant sur les terres du Dauphin ; de là, ils députèrent le seigneur de Saint-Priest, et maître Guichard-Bartier de Lyon, pour présenter leurs excuses et implorer la clémence de Louis. Mais celui-ci, qui semblait avoir attaché tout d'abord peu d'importance à ces évènnements, prit chaudement, sous l'inspiration de sa femme, parti pour Com-

pey ; il renvoya les députés sans leur laisser entrevoir aucune espérance de pardon.

Alors Amédée VIII, qui venait de déposer la tiare, s'interposa en faveur des coupables ; il quitta Bâle et se rendit à Thonon auprès de son fils dont il obtint une entière amnistie pour les seigneurs disgraciés. Tous vinrent déposer au pied du trône leur soumission et leur repentir. Louis pardonna en présence de son père, du prince de Piémont, d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques, et des principaux officiers de sa cour. Le passé parut oublié, et Compey, plus que jamais en faveur, ne tarda pas à recevoir de son prince des témoignages éclatants de confiance, que ses talents et ses succès militaires ne parurent pas justifier ; il fut créé lieutenant général et commandant en chef des troupes de Savoie. Il prit part à la fameuse campagne de Lombardie, fut vaincu à Verceil, tomba au pouvoir des Vénitiens avec quatre cents cavaliers, et fut emmené

prisonnier au château de Vigevano, dont il ne sortit qu'au prix d'une énorme rançon. Compey n'en rentra pas moins en faveur auprès de ses maîtres.

Compey conservait un ressentiment profond contre François de Varembon et le maréchal de Seyssel. L'indulgence du duc Louis n'avait pas satisfait ses désirs de vengeance. Aussi, dès que la mort de l'ex-antipape Félix eut privé ses ennemis de leur puissant protecteur, il s'efforça de capter la bienveillance du dauphin (depuis Lous XI) et profita de toute son influence sur Anne de Chypre pour obtenir du duc l'ordre de reprendre les poursuites autrefois dirigées contre Seyssel, Varembon et leurs complices. Ceux-ci furent informés de ces intrigues. « Ils jurèrent plus fortement que jamais de faire mourir le seigneur de Thorens, dit le livre des *Pourpres historiques,* ainsi que ses parents et suivants ; ses biens veuillant mettre à confusion, et de luy pren-

dre ses places par force et dérochier de tout en tout. »

Compey, pour se mettre à l'abri de leur vengeance, fortifia ses nombreux châteaux, les approvisionna de vivres, les garnit d'hommes d'armes à sa solde, et organisa autour de lui un service actif de vigilance et d'espionnage. Les sommes qu'il dépensa pour pourvoir ainsi à sa sûreté dépassèrent, de son propre aveu, le chiffre énorme de cent mille écus. En même temps il redoublait ses instances auprès d'Anne de Chypre, et le dauphin les appuyait de tout son pouvoir. A leur sollicitation, Louis révoqua la déclaration d'amnistie que deux ans auparavant il avait accordée aux conjurés. Par son ordre, le procureur général de Savoie les ajourna à comparaître de nouveau devant le duc et le dauphin, dans la petite ville du Pont-de-Beauvoisin, où tous deux s'étaient rendus avec la duchesse de Savoie. Les accusés jugèrent dangereux d'obéir en

personne à la sommation qui leur était signifiée. Ils se firent représenter par procureur *à toute puissance suffisante pour satisfaire à la dicte journée.* Mais Louis refusa d'entendre leurs défenseurs, et le conseil résident prononça une sentence solennelle par laquelle tous les chefs d'hôtel, barons, bannerets, et seigneurs contumaces, furent bannis à perpétuité des Etats de Savoie, et déclarés à jamais déchus de tous leurs emplois et charges ; l'arrêt portait, en outre, que le manoir de Varembon, où s'était *besogné* contre Compey *trame de maltalent,* serait rasé de fond en comble. Cette sévère sentence reçut son exécution. Peu de temps après, le héraut de Savoye se rendit à Mâcon, où les seigneurs proscrits s'étaient réfugiés sous la protection du duc de Bourgogne, et requit le maréchal de Seyssel, Varembon et Guillaume de Luyrieux, de rendre le collier du grand ordre dont ils étaient décorés.

A la suite de cette lamentable affaire, Compey devint l'objet de l'exécration générale ; il sut pourtant dominer cette tempête de toute la puissance de sa faveur et de son immense orgueil. Il obtint de faire publier dans tous les Etats de Savoie que sous peine de félonie et de confiscation « nul ne fusse si hardy de donner aulx dicts nobles conseil, confort, ayde, retrait, vivres, ne participer avec eux. » Cependant les seigneurs exilés sollicitaient avec ardeur les souverains, amis ou alliés du duc de Savoie d'intervenir en leur faveur. Ils s'adressèrent successivement au pape, au roi d'Aragon et au duc de Bourgogne, dont les démarches restèrent sans résultat. Les bannis prirent enfin le parti de s'adresser au roi de France « comme au roi très-chrétien, chef et colonne de toute noblesse, protecteur de l'Eglise, à qui tous gens désolés contre raison trouvent et ont accoustumé de trouver souverain remède. » Char-

les VII, alors fort irrité contre le duc de Savoie, prit volontiers fait et cause pour les exilés et écrivit au duc Louis, en leur faveur une lettre pressante. Louis répondit sèchement que justice était faite, et que des sujets révoltés n'étaient point dignes de merci. De nouvelles instances amenèrent un nouveau refus ; si bien que Charles VII, à la tête d'une armée, marcha contre le duc de Savoie et vint jusqu'à Feurs, décidé à lui déclarer la guerre pour régler ce différend avec « *certaines aultres grosses matières.* » Le cardinal d'Estouteville, évêque de Maurienne, qui revenait de Rome, rencontra le roi en chemin, et parvint à lui faire prendre patience.

Louis de Savoie, effrayé, s'était déjà mis en route pour aller au-devant de son royal parent. Les deux souverains se rejoignirent au château de Cleppié, près de Feurs, petite ville du Forez. Des conférences s'ouvrirent ; elles durèrent deux mois. Enfin la paix fut

négociée le 27 octobre 1452, sur les bases suivantes : Louis s'engageait, « par la foi et serment de son corps, de remettre les nobles bannis de son dict pays en leurs biens, charges et seigneuries, dedans trois mois prochains ensuivant. » Le roi ratifiait le *mariage de son fils le dauphin Louis avec Charlotte de Savoie* et accordait celui de sa fille Yolande de France avec le prince de Piémont, fils aîné de Louis et d'Anne de Chypre. Cet acte fut appelé la *cédule de Cleppié*.

Mais ce ne fut que deux ans plus tard que le duc de Savoie, toujours mal inspiré par la duchesse, se décida à l'éxécuter. Il fallut encore que Charles VII envoyât à deux reprises à Thonon Jean Thudert, son maître d'hôtel, et que, las de refus, il s'exprimât avec courroux, pour obtenir aux ennemis de Compey la satisfaction qu'ils exigeaient.

Enfin cette affaire, qui avait causé tant

de troubles dans les Etats de Savoie, eut son dénouement à Chambéry. Sur l'ordre du duc Louis, à la sollicitation des ambassadeurs de France, Jean de Compey, seigneur de Thorens, se rendit en cette ville; Seyssel, Varembon, Guillaume de Luyrieux et tous les autres seigneurs y arrivèrent en même temps. Les envoyés français s'étaient chargés du rôle de conciliateurs; mais il paraît que l'irritation était grande, et ils conseillèrent longtemps en vain le pardon des injures et l'oubli du passé à ces fiers seigneurs dont le cœur avait été si profondément ulcéré. De leur côté, les bourgeois de Chambéry attendaient avec anxiété le résultat de ces conférences. Par mesure de précaution, ils avaient mis sur pied une garde nombreuse; plusieurs vigies veillaient nuit et jour sur la haute tour de Saint-Léger, et le conseil communal députa à Genève Pierre Jarfein, l'un de ses membres, pour y louer cent armures complètes, et de plus cent

salades (celate, sorte de casque), destinées aux archers de la commune (1). Ces préparatifs belliqueux furent inutiles. La réconciliation tant désirée fut obtenue sans nouvelle querelle. Le 27 mars 1455, toutes les cloches de la ville annonçaient aux habitants, par leur carillon joyeux, cet heureux évènement. On fit des processions solennelles pour en rendre grâce à Dieu, et les syndics, voulant témoigner aux envoyés du roi leur reconnaissance pour le zèle et l'adresse qu'ils avaient déployés dans ces négociations délicates, leur firent présent de *six livres de confitures, six torches de cire et six quartelets d'hypocras* (2).

La faveur du seigneur de Thorens déclina depuis cette époque. Il combattit à Grandson, et fut assassiné en mars 1476 par Macre, châtelain de Vevey, qu'il avait offensé.

(1) Comptes de Pierre de Leschaux et d'Antoine Girard, syndics de Chambéry, de 1456 à 1457.

(2) Gacon, *Histoire de la Bresse et du Bugey.*

Il laissait de son mariage avec Jeanne de Rossillon, sept enfants, dont l'aîné devait être le dernier de sa race.

III

Des cinq fils du duc Louis, les quatre aînés avaient reçu de brillants apanages : le premier, Amédée, prince de Piémont, était l'héritier de la couronne. Louis régnait en Chypre ; Janus possédait le comté de Genevois, les seigneuries de Faucigny et de Beaufort, et Jacques, la baronnie de Vaud et le comté de Romont. Le cinquième, Philippe, était absolument dépourvu ; on l'appelait simplement *Philippe-Monsieur*, et il aimait à se donner à lui-même le nom de *Philippe-Sans-Terre*. Ce ne fut qu'à force d'instances et de supplications que le duc Louis, par lettres datées de Quiers, le 6 fé-

vrier 1460, investit son plus jeune fils des titres de seigneur de Baugé et de comte de Bresse. Il attacha à cette inféodation le droit d'avoir des juges ordinaires et des juges d'appel. Il se réserva celui de faire battre monnaie, ainsi que l'hommage, les subsides et impôts ; le droit de lever des troupes, d'y envoyer des chevauchées et de juger en dernier ressort les causes d'appel ; il interdit au comte de Bresse de créer des arrière-fiefs sans son consentement ; enfin il déclara expressément que le comté serait reversible seulement aux mâles, réserve contraire aux lois de la province.

L'investiture de la Bresse fut donnée à Philippe par la tradition d'une épée nue que le duc mit entre les mains du notaire qui accepta la concession au nom du prince, son fils, pour la tenir à titre de fief avec tous ses droits et prééminences, et pour en jouir comme les comtes de l'empire jouis-

saient de leur comté (1). Or, Philippe, très jeune encore, gardait un profond ressentiment de la condition humiliante à laquelle il était réduit. Il avait reçu de Dieu les dons les plus précieux : le courage, la fermeté, la constance qui font les grands hommes ; mais l'inquiétude de son esprit causée par son insatiable ambition, fit le malheur de sa vie, empoisonna celle de son père par les chagrins les plus amers, et alluma dans sa patrie les torches de la guerre civile. Philippe voyait avec une juste indignation les finances de l'Etat dilapidées par des étrangers. Anne de Chypre qui exerçait l'empire le plus absolu sur le duc Louis, subissait à son tour l'influence des Grecs et Cypriotes, avides et corrompus, dont elle vivait entourée et dont les évènements qui se passaient dans l'île de Chypre avaient augmenté le nombre en Savoie. Ces étrangers écartaient des principaux emplois

(1) Costa, *Les Seigneurs de Compey.*

et des grandes charges de la couronne les Savoyards qui les occupaient; ils puisaient avec la plus honteuse impudence dans le trésor public, et à leur suite s'étaient introduites à la cour du duc Louis les basses intrigues et les prodigalités.

La noblesse de Savoie, mécontente avec raison de se voir supplantée par d'indignes favoris, avait fait pénétrer dans le cœur de Philippe ses sentiments d'animosité; elle excitait ses dispositions à la révolte et lui représentait comme une injustice l'éloignement où le tenait son père de la direction des affaires. Mais ceux qui étaient accusés des plus étonnantes dilapidations, et désignés comme les fléaux du peuple, étaient un Piémontais et un Bressan : Jacques de Valpergue, comte de Masin, chancelier de Savoie, et le marquis de Saint-Sorlin : « le premier vendait à son gré la justice et les charges; il devoit livrer à Louis XI les places fortes du pays; son insolence était égale

à sa cupidité ; il détestait Philippe et s'était vanté de le rendre le plus pauvre de son lignage, et de lui faire porter des chausses trouées aux genoux » (1).

Jacques de Valpergue avait conquis pour la troisième fois la charge de chancelier de Savoie. Jean de Varax, marquis de Saint-Sorlin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et maître d'hôtel de la duchesse de Savoie, était en même temps le ministre de ses prodigalités ; il aidait de tout son pouvoir les dilapidations des Cypriotes et il en partageait les produits. Philippe, justifiant à ses propres yeux son ambition et sa turbulence par un motif de bien public, se laissa persuader qu'il lui appartenait de réformer les abus qui troublaient l'Etat, d'expulser les étrangers, et de contraindre les trésoriers à se justifier exactement de l'administration des finances. La mort du

(1) Relation manuscrite conservée aux Archives de la Cour, à Turin.

marquis de Saint-Sorlin et du chancelier prévaricateur furent résolus. Parmi les seigneurs Savoyards et Bressans qui secondaient les vues ambitieuses du prince et ses projets de vengeance, étaient Boniface de Chalant, seigneur de Fénis et de la Rivière; Jacques de Chalant, seigneur d'Aymaville; François, comte de Gruyères; Anthelme de Miolans; Philibert de Compey, seigneur de la Chapelle; Antoine de la Palud d'Ecorens, dit le petit Varembon; Pierre de Chissé, Pierre de La Frasse et Guillaume de la Baume d'Irleins.

Ceci se passait en 1462. Philippe se trouvait en la ville d'Asti, au delà des Alpes, où il commandait une compagnie de gens d'armes que Louis XI, roi de France, y entretenait. Revenu depuis peu de Bordeaux, où un certain Picard, sergent du baillage de Lyon l'avait instruit confidentiellement de ce qui se passait à la cour de son père, il songeait aux moyens de mettre un terme à un état

de choses devenu intolérable, quand plusieurs gentilshommes de ses partisans vinrent le rejoindre, et s'exhalèrent en plaintes tellement violentes, qu'il se détermina à réaliser les projets des conjurés en délivrant le pays de Valpergue, de Saint-Sorlin, et du maréchal de Savoie, Jean de Seyssel, chef du parti Cypriote, et cause de tous les désordres et de tous les maux.

Boniface de Chalant se chargea de faire parvenir à tous les conjurés les instructions de Philippe-Monsieur. Il fut convenu qu'ils se réuniraient à Thollon, petit village du Chablais, près d'Evian, dans les premiers jours d'octobre 1462, pour y disposer le plan de leurs opérations, qui devaient débuter par l'enlèvement du chancelier.

Philippe avait un ami, un dévoué, Rochechouart, un de ces hommes dont l'adresse va jusqu'à la perfidie, le courage jusqu'à la férocité, et que l'amour de l'or pousse à tout entreprendre et à tout braver. Il lui

écrivit en conséquence de se rendre en Chablais avec quelques archers, de s'introduire dans le château de Thonon, sous le prétexte de remettre de sa part des lettres au duc de Savoie, et d'en attendre les réponses. Puis Philippe partit, traversa le mont Saint-Bernard, et arriva à Thonon sans bruit. Il y trouva, avec le comte de Gruyères, les seigneurs d'Ecorens, d'Irleins, de Chissé, de Varembon, que rejoignirent le même jour, Jacques de Chalant et Pierre de la Frasse avec quelques serviteurs armés. La petite troupe se dirigea aussitôt vers la maison forte de la Chapelle-Marin, où Philibert de Compey l'attendait à la tête de trente hommes d'armes, venus de Genève sur l'ordre du comte de Bresse. Compey était homme de courage et d'action ; ce fut lui que Philippe chargea, avec Antoine de Varembon, de l'enlèvement du chancelier. Les deux conjurés prirent toutes les précautions nécessaires pour ne pas être reconnus,

et s'embusquèrent vers le déclin du jour aux portes de Thonon, où ils espéraient accomplir leur audacieuse entreprise. Mais ils ne tardèrent pas à apprendre qu'avant d'arriver à la victime désignée à leurs coups, il fallait violer l'asile le plus sacré, la demeure de leur souverain ; car le duc Louis, qui habitait alors avec sa cour le château de Thonon, y avait reçu Jacques de Valpergue, ainsi que les maréchaux de Seyssel et de Saint-Sorlin.

Varembon, d'Ecorens et Compey revinrent en toute hâte auprès du comte de Bresse et lui firent part de la fâcheuse circonstance qui semblait déjouer leur projet. « Lors, dit la chronique, cuydèrent leur entreprise estre rompue pour ce que chascun se doubtoit aussi que plusieurs disoyent, que puisque le dict chancelier estoit au chasteau, ils n'y toucheroyent point, ce dont le dict Philippe-Monsieur fust très déplaisant, et dict tout en plourant

que puisqu'il estoit venu jusque là, il achèveroit, en leur remontrant que leurs prédécesseurs avoyent toujours bien servi la maison de Savoie, et qu'ils estoyent de lasche courage. » Les reproches et les prières du comte de Bresse raffermirent les résolutions ébranlées. Il était important, pour assurer le succès de l'entreprise, de profiter de la présence de Rochechouart dans le château de Thonon : on résolut donc d'y pénétrer sans perdre un instant, et la troupe entière se mit aussitôt en marche. Ils se dirigèrent sur Thonon au nombre de quatre-vingt à cent. Il était quatre heures du matin, lorsque Philippe, à la tête des conjurés, parut à l'entrée du château. Antoine de la Palud, heurtant violemment la porte de son gantelet de fer, cria aux gardes d'ouvrir à *Philippe-Monsieur de Savoye*. On obéit sur le champ, et le comte de Bresse, précédé par l'impétueux Varembon, pénétra dans la cour, suivi de

tous les siens. Rochechouart vint au même instant l'y rejoindre et après quelques explications rapidement échangées, il conduisit Philippe et ses chevaliers à l'appartement qu'occupait le chancelier de Savoie. Ce magistrat, Seyssel, Saint-Sorlin et la plupart des officiers de l'hôtel, se trouvaient en ce moment dans une salle où ils entendaient la sainte messe, et dont la porte était close. Le sire d'Ecorens frappa rudement à cette porte, en criant d'une voix retentissante : « *Ouvrez à Philippe-Monsieur!* »

L'effet de ces mots fut terrible. Tandis que, tremblants, le chancelier et son fils se *mussoient en ung petit retraict*, où ils parvinrent à se barricader, le maréchal de Seyssel, qui entendit le sire d'Ecorens réitérer sa redoutable injonction ; il s'écria : « *M'assurez-vous?* »

Philippe de Bresse répondit lui-même : « *Oui, vous.* » Seyssel ouvrit aussitôt. Le

prince à la tête de ses gens, se précipita dans la salle; quelques archers, à l'aide d'un banc, firent voler en éclat la porte du cabinet obscur où les Valpergue s'étaient réfugiés, et d'Ecorens, saisissant le chancelier, l'arracha de ce dernier asile, tandis que Compey et Chissé s'assuraient de son fils, et que Rochechouart arrêtait le marquis de Saint-Sorlin.

Tout cela n'avait pu se faire sans un grand tumulte, et le château tout entier était en rumeur. Aussi le grand bailli de Vaud apparut tout à coup dans la salle et signifia au prince Philippe, de la part de Son Altesse le duc, l'ordre de se rendre incontinent auprès de celui-ci. Philippe obéit, et sortit sur le champ, suivi du comte de Gruyère, du seigneur d'Irleins et d'Antoine de Varembon qui remit Valpergue aux mains de Pierre de la Frasse. Douze archers entourèrent le malheureux chancelier et le conduisirent hors du château,

tandis que le comte de Bresse, passant auprès Rochechouart, lui ordonnait à voix basse de *despecher monsieur de Saint-Sorlin*. Le maréchal, sans défense, fut immédiatement poignardé par Rochechouart, jaloux de s'acquitter au plus vite de sa mission sanguinaire, sous les yeux même du prêtre terrifié, qui ne put recevoir sa confession ni l'absoudre. Ensuite le meurtrier, se baissant sur le cadavre de sa victime, arracha de son col une chaîne d'or « qui en faisait dix fois le tour », pendant que les archers forçaient les meubles du défunt, d'où ils enlevaient des bijoux précieux, une quantité considérable de vaisselle d'argent et une somme de deux mille cinq cent écus d'or. Tandis que ces horribles excès se produisaient dans le voisinage de l'appartement ducal, le comte de Bresse se présentait devant son père, pour le supplier d'écouter les motifs de son étrange conduite ; mais le duc, justement irrité, exhalait son

courroux dans les termes les plus violents et s'emporta jusqu'à dire à ce fils coupable que *s'il heust heu une épée, il l'eust tué !*

Cette scène terrible se passait sous les yeux d'Anne de Chypre, auprès du lit où elle était retenue depuis trois mois par la maladie lente et cruelle qui devait la conduire au tombeau. Anne, tremblante, et pressentant le sort funeste de son conseiller favori, demanda à Philippe, d'une voix altérée, si la vie des deux maréchaux avait été respectée.

« Je n'en sais rien, Madame, répondit le comte de Bresse ; mais je vous supplie de croire que ce que j'ai fait, je l'ai fait pour l'honneur de notre maison, et j'espère que vous approuverez ma conduite, lorsque vous connaîtrez les motifs qui l'ont dirigée. »

« Lors, s'estant aperçu, dit la chronique manuscrite, que le dict Monsieur de Savoie, son père, estoit courroucé, et que le bruit venoit que Rochechouart avait tué le mar-

quis de Saint-Sorlin, le dict Philippe-Monsieur, le comte de Gruyère, les seigneurs d'Ecorens et d'Irleins, Pierre de Chissé et leurs hommes d'armes se départirent de la dicte chambre, et peu après du dict chasteau et de la dicte ville de Thonon, près de laquelle la Frasse et Compey les rejoignirent avec le chancelier, que Philippe ordonna dès cette heure, estre conduict à Morges où il alloit et chevauchèrent tous ensemble, et tous ensemble passèrent le lac de Lausanne, et en passant ledict lac furent dictes et faites audict chancelier plusieurs vilainies; l'ung l'appeloit traistre, ribaud ; l'aultre faulx chevalier; l'ung lui disait :

« *Tu ne peux échapper que tu ne meures !*

« Et de spécial, le dict Philippe-Monsieur luy dict :

« *Traistre, ribaud, tu voulois subjuguer le pays de Savoie au roi, je le sais bien ; mais je te ferai tant boyre d'eau, que de manger il ne te souviendra !*

« L'ung lui osta le cordon de son chapeau ; l'autre le chercha en son petit drapt, et luy osta ung sa gibessière, en laquelle estoyent les sceaux de Savoye, que Philippe-Monsieur renvoya promptement à Monsieur de Savoie son père, et il donna la gibessière à Rochechouart, et aultres plus grandes injures et opprobres furent faictes au chancelier, et ainsi passèrent le lac, et allèrent diner en la ville de Nyon, puis coucher à Morges. »

Cependant Philippe voulait donner à l'exécution du chancelier une apparence de justice et de régularité; il ordonna aux procureurs de Vaud et aux *coutumiers* de Morges d'interroger le coupable sur une série de griefs qu'il présenta lui-même; l'implacable prince s'assit au banc des juges, ayant à ses côtés le comte de Gruyère et le seigneur d'Irleins. Voici quelles questions furent posées à l'infortuné chancelier :

I. Pourquoy il avoit mis et mettait le comte de Bresse en la masle grâce du roy.

II. Pourquoy il vouloit prendre et prenoyt en sa main toutes les places fortes des pays de Savoye et de Piedmont.

III. Pourquoy il s'estoit vanté qu'il feroit le dict Philippe-Monsieur le plus pauvre homme de son lignaige, et lui feroit porter des chausses trouées au genou.

IV. Quelles alliances avoit le dict chancelier au feu marquis de Saint-Sorlin, au seigneur de Seyssel, et au comte de la Chambre, son fils.

V. Le dict seigneur d'Irland (Irleins) présent, lui demanda s'il n'avoit pas faict mourir son père, qui avoit esté empoisonné.

VI. S'il avoit promis au roy de mettre tout le pays de Savoye en son obéissance et que Monsieur le duc de Savoye feroit hommage au roy.

VII. S'il n'avoit pas faict fausse monnoie à

Masin, et s'il n'avoit pas faict mourir des gens.

VIII. Luy fust demandé où alloient les gens d'armes du roy qui estoyent en Savoie.

IX. *Si le dict chancelier avoit escrit un livre du sang de petits enffans,* et que plusieurs personnes disoyent qu'il avoit pieça escrit.

X. Que par ce moyen il avoit piéça commis et faictes plusieurs sourceries (Sorcelleries).

XI. S'il n'avoit pas un diable dont il se aydoit, et par le moyen duquel, et par le dict livre, il faisoit des princes ce « qu'il vouloyt. »

Mais Jacques de Valpergue ne répondit point au gré de ses accusateurs et pour le forcer à confesser ses méfaits, Philippe ordonna *qu'il fust incontinent mis en gehenne.* On lui lia les pieds, auxquels on suspendit une lourde pierre ; puis au moyen

d'une poulie et d'une corde qui serrait ses poignets, ramenés derrière lui, deux hommes vigoureux l'enlevaient brusquement et le laissaient ensuite retomber de tout son poids ; c'est ce qu'on appelait la torture de l'estrapade. Ce cruel supplice fut renouvelé quatre fois ; alors le malheureux Valpergue, vaincu par la douleur, se reconnut coupable, et on s'empressa d'écrire sa déposition et de récolter ses aveux. « Puis les coutumiers furent d'opinion et dirent au prince que le chancelier avoit gagné à mourir et qu'on le gettas au lac ; tout après, Philippe-Monsieur s'en allast souper, et demeurast le chancelier couché sur un lict et mallade de fiebvre, en une salle basse, au chasteau de Morges, entre les mains des dicts procureurs et coutumiers. » Mais bientôt le comte de Gruyère vint lui signifier qu'il ne devait plus songer qu'au salut de son âme, et que sa sentence de mort était prononcée. « Moult s'esbahyt le paouvre chancelier ; néant-

moings il se confessa par deu foys et longuement, puis se leva et dit : *Andesmo* ! (1) » Il fut conduit jusqu'au rivage par Jacques de Chalant et Pierre de Chissé, qui le soutenaient et l'aidaient à marcher. Durant ce trajet il déclara hautement *qu'il n'avoit point desservy à mourir*, et qu'il n'avait rien avoué, *sinon en gehenne et par force de gehenne*. Sur les bords du lac se trouvaient deux bateaux accouplés ; dans l'un d'eux fut placé la victime avec le prêtre qui l'assistait et un sergent de justice. Chalant et Chissé entrèrent dans le second et donnèrent aussitôt aux rameurs l'ordre d'éloigner la fatale embarcation ; puis, sur un signe de Chissé, le sergent dépouilla le chancelier de sa robe, qui fut donnée au confesseur ; l'archer retint pour lui le pourpoint et les chausses ; Valpergue fut étroitement garrotté, puis précipité dans

(1) *Allons !* en patois piémontais.

le lac qui avait servi de sépulture, seize ans auparavant, au malheureux Bolomier.

Ainsi périt cet homme dont le jugement et la mort ont été récemment encore le sujet de discussions passionnées. Si, parmi les griefs que des juges prévenus accumulèrent contre lui, il s'en trouve qui ne supportent pas l'examen, il en est d'autres qui sont moins puérils et d'un plus grand poids. Ainsi, il est à peu près avéré que Valpergue altéra les monnaies, qu'il commit de nombreuses malversations ; on doit lui reprocher aussi d'avoir accepté de Louis XI des bienfaits presque suspects ; ce monarque, trop habile politique et qui ne marchandait pas sur le choix des moyens, lui prodigua les marque de la plus extraordinaire affection : il le créa successivement chambellan à la cour, garde des sceaux, chef de son conseil, et lui assigna à différentes reprises des pensions considérables.

La nouvelle de la mort tragique du chan-

celier irrita violemment le duc de Savoie, et répandit la terreur parmi les Cypriotes. Ces courtisans corrompus pouvaient dès lors mesurer l'audacieuse énergie du caractère de Philippe ; ils connaissaient la haine implacable qu'il leur avait vouée. L'épée menaçante du prince était suspendue sur leur tête; ils ne se virent plus en sûreté que dans le palais même de leur souverain. Importuné sans relâche par leurs doléances et par leurs craintes, le faible Louis se repentit bientôt de ne pas s'être assuré de la personne de son fils, lorsque celui-ci vint brusquement s'offrir à un châtiment mérité.

IV

Après l'exécution du chancelier, le comte de Bresse s'était avancé jusqu'à Gex avec les gentilshommes de son parti. Ce fut là qu'Anthelme de Miolans vint le rejoindre ; il lui apportait de la part du duc et de la duchesse de Savoie des paroles de paix et de pardon, l'assurant, de leur part, du vif désir qu'ils avaient de le voir ; partant, Miolans engageait Philippe à se présenter avec la confiance d'un fils, et sans le redoutable cortège dont il était entouré. Il lui offrit de le faire accompagner par Jean de Compey, abbé de Sixt, et par le sire de Montmayeur. Mais le prince répondit qu'il

ne se séparerait jamais des amis et serviteurs fidèles qui venaient de lui donner une si haute marque de dévouement. En vain, le seigneur de Viry, nouveau messager du duc de Savoie, chercha-t-il à faire rentrer le comte de Bresse dans le devoir et l'obéissance ; ce prince déclara qu'il ne céderait qu'après l'expulsion complète des *Cypriens et Cypriennes,* la réforme des abus et des prodigalités qui ruinaient l'Etat, et l'examen rigoureux des comptables des deniers publics. Il ajouta cependant que si le duc, son père, voulait déférer ces graves questions à l'assemblée des Etats, il se soumettait à la décision de ce tribunal, organe des vœux de son pays. Viry porta cette réponse au maréchal de Savoie, et se retira tout aussitôt dans son château de la Perrière ; mais le comte de Bresse tenait beaucoup à l'attacher à son parti, et difficilement on résistait aux séductions de ce prince. Son esprit insinuant et persuasif, l'affabilité de

ses manières et son brillant courage lui captivaient l'affection de tous ceux qui l'entouraient. Il réussit à vaincre les scrupules de Viry, comme il avait déjà détruit ceux de Miolans, et bientôt l'on compta dans le parti des mécontents les noms les plus illustres de la Savoie, de Bresse et du pays de Vaud.

« Et cependant vinrent nouvelles à Philippe-Sans-Terre, comme sa mère avoit dérobé le trésor de son père pour l'envoyer en son païs ; et pour mieux à la couverte le faire, qu'elle avoit achepté la charge de trois ou quatre mulets de fromaiges tendres, fort exquis, que l'on appelle en Savoie fromaiges de Chantemerle, avoit osté tout le dedans, mis au lieu de l'or, des pierres précieuses, et les envoyoit en Chypre, feignant y envoyer un présent de fromaiges. » (1)

Philippe, averti de cette circonstance,

(1) Bonivard, Chronique de Genève.

envoya des émissaires qui s'emparèrent du convoi. Il paya d'une partie de ce butin les gens qu'il avait avec lui, et se dirigea avec le reste sur Genève, où le duc Louis s'était rendu aussitôt après l'échauffourée de Thonon. Il obtint des syndics l'autorisation d'entrer dans la ville. « Il alla droit à Rive, au logis de son père sans aucun empêchement, et, ayant heurté à la porte, un des valets de chambre vint demander qui c'estoit. » Il lui répondit : « *Je suis Philippe de Savoye, qui veux parler à mon père pour une chose qui le concerne.* De quoi le valet ayant fait son rapport au duc: *Ouvre*, lui dit-il, *quoi qu'il en puisse arriver*. Philippe, estant donc entré, salua son père lui disant: *Bonjour, Monsieur mon père*. Le père lui dit: *Dieu te doint mal jour et mal an ; quel diable t'amène icy maintenant?* » A quoy Philippe répondit modestement:

« *Monseigneur, ce n'est pas le diable,*

mais c'est Dieu qui m'a conduit icy pour vostre bien ; car je vous avertis que vous estes volé et vous ne le connaissez pas. Voilà Madame ma mère qui ne vous laisse rien; de sorte que, si vous n'y prenez garde, elle rendra non seulement vos enfants les plus pauvres princes de la chrestienté avant votre mort mais aussi vous-même durant votre vie. »

En disant cela il lui montra et lui remit, dit-on, tout le trésor, excepté ce qu'il avait dépensé. « *Que si vous le voulez endurer*, ajouta-t-il, *je ne suis pas en humeur de le faire et je punirai ces larrons en quelque lieu que je les trouve.* » (1)

Après cette belle équipée, Philippe s'échappa. « Le duc, son père, fort indigné, demanda qu'on assemblast le peuple dans l'église où il estoit logé. Le peuple s'y trouva et il leur fit ses plaintes; mais les

(1) Spon, Histoire de la ville et de l'Estat de Genève.

syndics n'y osèrent venir. Le peuple s'excusa, ne sçachant ce que c'estoit, et rejeta la faute sur les syndics, qu'on alla chercher. Deux des syndics furent trouvez innocents, le troisième s'estoit sauvé et avoit quitté le pays ; le quatrième qui s'estoit caché dans les chambres basses du couvent de Rive, fut convaincu, et ayant confessé son intrigue avec Philippe, il fut incontinent pendu et estranglé. »

Le comte de Bresse avait quitté Gex pour venir à Genève, et de là il revint s'établir à Morges, d'où il ordonna l'enlèvement de l'archevêque de Tarentaise, qui fut enfermé au château de Monts, appartenant au seigneur de Viry. Ce prélat, nommé Thomas de Sur, était Cypriote. Il avait succédé, sur le siège archiépiscopal de Tarentaise, à Jean-François de Savoie, transféré au siège de Genève. Il possédait en commende les abbayes de Caramagne et de Sainte-Marie de Pignerol, et le pape venait de lui confier

l'administration du diocèse de Genève, où il résidait. Il dut payer une rançon de deux mille écus d'or. En même temps que lui furent arrêtés deux autres Cypriotes, Hector et Pierre d'Antioche.

Les Etats Généraux des pays en deça et au delà des Alpes furent convoqués à Genève au mois de novembre; Chambéry leur envoya trois députés. Pendant que cette assemblée se formait, Philippe grossissait le nombre déjà considérable de ses partisans d'une troupe de six cents hommes d'armes venus d'Allemagne. Enfin les Etats s'ouvrirent. Comme le prince était fortement intéressé à soutenir par sa présence les bonnes dispositions de ses amis, et qu'il lui importait d'autre part d'éviter les embûches de ses adversaires, il s'achemina vers Genève, accompagné de huit cents chevaux et d'une grosse escorte de fantassins. Mais au moment où il allait pénétrer dans la ville, une députation présidée par Amblard

de Viry, abbé d'Abondance, et composée de bourgeois et de gens d'Eglise, vint le prier, de la part du duc, de n'y pas entrer. Philippe ne tint naturellement aucun compte de cet incident ; il passa outre en répondant que *la ville n'avoit cause de s'effrayer, et que nul de ses gens n'y feroit déplaisir ne domaige* (1).

Cependant, après bien des discussions, les Etats Généraux, soutenant le parti du comte de Bresse, avaient été d'avis d'adresser un message au duc pour « le supplier de mettre hors de sa cour les Cypriens et Cypriennes, et de pardonner à son fils. » Mais à ce moment le roi de France, Louis XI, leur fit notifier des lettres conçues en termes menaçants où il déclarait prendre sous sa protection les favoris d'Anne de Chypre. Ce fut alors un cri unanime d'indignation : la haine que l'on portait à

(1) Spon, Histoire de la ville et de l'Estat de Genève.

Louis XI se manifesta par les expressions les plus violentes; on trouva que ce monarque empiétait sur les attributions de l'Empereur; on lui reprocha de nourrir la folle pensée de devenir maître absolu du pays, et l'on déclara qu'en tout cas on saurait bien résister à ses prétentions. Enfin les trois ordres des Etats firent tant auprès du duc que, faute de meilleur avis, il consentit à la condition que le prince et ses adhérents viendraient nu-tête et à genoux lui demander publiquement pardon de tous les excès qu'ils avaient commis.

La réconciliation eut lieu à Genève sur la place des Cordeliers, le 9 novembre 1462. Philippe et les siens attendaient dans l'église et dans les cloîtres du couvent que le duc Louis fût arrivé avec les députés. Alors le prince d'Orange et le marquis de Rothelin, qui contribuèrent puissamment à ménager ce rapprochement, vinrent chercher Philippe et ses gens, et les présentèrent au duc;

celui-ci reçut leur soumission suivant le cérémonial indiqué, et répondit à leurs prières en ces propres termes: «*A la requeste de la duchesse ma femme, qui est fort malade, et aussi de mes bons parents et amys et alliés les ligues d'Allemaigne, qui m'en ont prié et requis, je vous pardonne à vous tous et à chascun de vous...* Et alors se levèrent tous, l'ung après l'autre, et allèrent embrasser mondict seigneur duc, lesquels pareillement les receut et embrassa; et de spécial le dict Philippe-Monsieur remercia humblement son père et tous ceulx qui là estoient, seigneurs et gentz des trois estats; lesquels semblablement, et tout le peuple assemblé là en grande abondance, mercièrent mondict seigneur duc; et lors furent toutes les cloches de la ville sonnées, les feux faicts, et le lendemain processions générales. » (1)

Anne de Chypre ne survécut que deux

(1) Relation manuscrite des Archives de Turin.

jours à cet évènement. Elle mourut le 11 novembre 1462 et fut inhumée avec l'habit de Saint-François en la chapelle de Notre-Dame de Bethléem de l'église des Frères mineurs conventuels, qu'elle avait fondée.

Anne de Chypre fut mère de seize enfants. Quelques graves que soient les reproches encourus par cette princesse, sous le rapport des agissements politiques, on est obligé de reconnaître qu'elle fut une bonne mère. De toutes les femmes qui occupèrent le trône d'Humbert aux Blanches-Mains, elle fut cependant la moins populaire et la plus détestée. Son influence désastreuse fut la cause de tous les malheurs qui assombrirent le règne de son époux. On peut dire néanmoins pour sa justification qu'elle chercha à réagir contre la mollesse et l'indolence de Louis, qu'elle fit preuve d'énergie en mainte circonstance, et que sa vie, si elle ne fut point exempte d'inconséquences et de fautes où la frivolité avait la plus grande part, ne

fut point souillée par ces crimes qui déshonorent. Les favoris ne furent pour elle que des conseillers politiques. Elle redoutait l'alliance française, que sa bru Yolande tenait, au contraire, à favoriser dans l'intérêt de Louis XI.

Il ne faut pas croire, du reste, que la scène émouvante dont la place des Cordeliers, à Genève, avait été le théâtre, fut le dernier acte du drame commencé au château de Thonon. Cette affaire eut de plus graves conséquences.

Louis XI avait été profondément irrité de la mort du chancelier Valpergue ; et cette impression, qu'il fit connaître, fortifia l'accusation de haute trahison portée contre ce ministre. De son côté, le duc Louis, toujours irréfléchi, inconstant et faible, s'était repenti du pardon qu'il avait accordé à son fils, et, pour satisfaire ses ressentiments ou calmer ses inquiétudes, il proposa au roi de France d'attirer le comte de Bresse dans ses Etats,

et de le mettre dans l'impossibilité de nuire en lui imposant une détention rigoureuse. Louis XI adhéra à ce projet avec empressement. Les promesses les plus séduisantes furent alors mises en usage pour engager Philippe à faire le voyage de Paris, où s'était rendu son père. Jean de Compey, abbé de Sixt, envoyé du duc de Savoie, déploya vainement toutes les ressources de son éloquence pour le déterminer.

Enfin les pressantes sollicitations de Gargassala, premier écuyer du roi, et celles de Crussol, sénéchal de Poitou, les remontrances de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, et surtout les conseils de l'abbé d'Ambronay, décidèrent le comte de Bresse à surmonter ses défiances. On lui avait remis un sauf-conduit qui devait le persuader des bonnes intentions de Sa Majesté. Il partit donc, accompagné de cent quarante gentilshommes, parmi lesquels les seigneurs d'Irleins, d'Ecorens, Compey, Chalant,

Viry, Luyrieux et Champion. Partout il fut accueilli avec de grandes marques de respect et d'honneur. Mais pendant une halte qu'il fit à huit lieues de Bourges, dans la petite ville de Vierzon, l'hôtel où il reposait fut tout à coup, au milieu de la nuit, cerné par le prévôt Tristan l'Hermite et le sénéchal de Poitou, à la tête d'une troupe nombreuse. Philippe fut arrêté au nom du roi et conduit au château de Loches, avec Jacques de Chalant, d'Ecorens et Compey, sous l'escorte de Gargassala. Bientôt on jugea prudent de le séparer de ces serviteurs dévoués. Le grand veneur de France, capitaine du château de Loches, lui donna pour prison le donjon de cette forteresse, et fit transférer dans celle de Chinon les gentilshommes de sa suite. Ce fut là que Philibert de Compey subit, comme son maître, une longue détention.

Philippe et les siens ne furent rendus à la liberté qu'au mois de mars 1466, à la condi-

tion de prêter serment qu'ils perdraient le souvenir de leur captivité et qu'ils n'en tireraient jamais vengeance.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 9 NOVEMBRE 1893

SUR LES PRESSES

DE

MASSON FRÈRES

IMPRIMEURS

A

THONON-LES-BAINS

(Haute-Savoie)

1762